

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_030_2018

Sixième programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition A1.2 issu de l'objectif A « renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu la disposition B1.3 issu du sous-objectif « sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'intervention sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoires ;

Vu la délibération n°DE_033_2017 du 3 octobre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses relative à la demande de financement pour le sixième programme d'interventions en milieu scolaire du Tarn-amont ;

Considérant la reprise des compétences et donc des engagements du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (au 1^{er} avril 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Confirme la reprise de l'action « 6^e programme d'interventions en milieu scolaires sur le Tarn-amont » selon les termes de la délibération n°DE_033_2017 du 3 octobre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, à savoir :

- le coût prévisionnel de l'action, fixé à 12 000 € TTC ;
- la fixation du plan prévisionnel de financement de l'action comme suit :

Dépenses prévisionnelles TTC :

Interventions scolaires en Aveyron	9 000,00 €
Interventions scolaires en Lozère	3 000,00 €
Total	12 000,00 €

Recettes prévisionnelles TTC :

Agence de l'eau Adour-Garonne	6 000,00 €
Conseil régional Occitanie	1 200,00 €
Conseil départemental de l'Aveyron	2 250,00 €
Autofinancement	2 550,00 €
Total	12 000,00 €

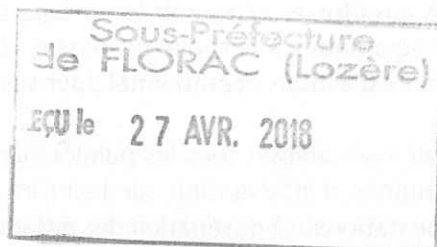
- la répercussion de l'autofinancement de l'action sur les communes ou les établissements scolaires concernés, calculé en fonction du nombre de demi-journées d'interventions réellement effectuées, dans le cadre de conventions signées avec le syndicat mixte ;

Demande que les subventions qui auraient éventuellement été octroyées pour cette action sur la base de la délibération n°DE_033_2017 du 3 octobre 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération, notamment avec les prestataires titulaires du marché et les structures prenant en charge l'autofinancement.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2018

